

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 3 mars 2010

N° 33 / 2006 – 2011

Présidence de M. Laurent Pellegrino.

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 3 février 2010](#).
2. Assermentation d'un Conseiller communal.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition de Mme Laure Jatton Sorce demandant la modification des tarifs du réseau AJEMA.
6. Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des sans-papiers.
7. Préavis de la Municipalité :

[N° 14/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009;

[N° 15/3.10](#) Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;

[N° 16/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.

8. Rapports de commissions :

[N° 5/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre;

[N° 6/3.10](#) Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test;

[N° 13/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 69'000.00 pour mener une étude visant à mesurer le sentiment d'insécurité des habitants, pour renforcer le concept de sécurité de proximité à Morges et pour développer une statistique des interventions de la Police municipale – Réponse partielle à la motion Esther Burnand.

9. Motion Stéphane Dewarrat "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Dépôt.
10. Motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à la Prairie-Sud" – Dépôt.
11. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Dépôt.
12. Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments" – Dépôt et développement.
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

14. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte deux modifications à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- Ajout d'un nouveau point N° 11 : Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Dépôt.
- Ajout d'un nouveau point N° 12 : Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments" – Dépôt et développement.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
19 sont absents,
81 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) :

Serge AUBERT, Nathalie BERDAT, Benjamin BESSON, Claude BRUNNER, André BUCHER, Mustapha CADIR, Frederico DA CAMARA NERY, Barbara DELLWO, Katharina DELLWO BAUER, Jacques DUBOCHET, Claire JAN, Jean-Marc PASCHE, Michel REYNOLDS, Cédric SCHOPFER, Pierre TONDA.

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) :

Carlos ARIAS, Philippe DERIAZ, Raul RAMIREZ, Christian SCHWAB.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 3 février 2010.

2. Communication de la Municipalité

[N° 12/3.10](#) *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet : Construction d'un centre de vie enfantine à la Gracieuse.

3. Préavis de la Municipalité

[N° 14/3.10](#) *Direction du patrimoine*
Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics
Objet : Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009;

[N° 15/3.10](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
Objet : Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II;

[N° 16/3.10](#) *Municipalité en corps*
Objet : Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.

4. Rapports de commissions

[N° 5/3.10](#) *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre;

[N° 6/3.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test;

[N° 13/3.10](#) *Municipalité en corps*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 69'000.00 pour mener une étude visant à mesurer le sentiment d'insécurité des habitants, pour renforcer le concept de sécurité de proximité à Morges et pour développer une statistique des interventions de la Police municipale – Réponse partielle à la motion Esther Burnand.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2010**

En page 691, **Mme Martine COSTA** demande que le texte de son intervention soit formulé différemment. Elle demandait à la Municipalité des précisions concernant ces modérateurs et non pas de faire le nécessaire pour y remédier.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité moins 1 abstention avec remerciements à son auteur.

2. **Assermentation d'un Conseiller communal**

Dans sa séance ordinaire du 23 février 2010, le Bureau a élu **M. Metin SAHIN** de la liste du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, en remplacement de M. Joan Merino de Tiedra.

Le nouveau Conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

3. **Communications du Bureau**

Il n'y a pas de communications.

4. **Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce une communication verbale concernant le Cinéma Odéon en plus de la communication écrite [N° 12/3.10](#) sur la construction d'un centre de vie enfantine à la Gracieuse, que les membres du Conseil ont déjà reçue.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Municipalité a toujours soutenu le cinéma à Morges. Elle a donc immédiatement réagi dès qu'elle a eu connaissance des difficultés financières de l'ancien exploitant du Cinéma Odéon à la fin de l'année dernière.

Soucieuse de pérenniser cette offre culturelle populaire à Morges, la Municipalité a déjà rencontré des repreneurs potentiels, qui lui ont présenté des projets intéressants. Ces personnes sont actives dans le cinéma depuis plusieurs années et ont su développer des contacts forts avec les professionnels de la branche : distributeurs, exploitants, journalistes, etc.

L'état actuel du cinéma nécessite des travaux importants de rénovation. La fidélisation du public passe par la qualité de l'accueil et de l'infrastructure des lieux. La technologie de plus en plus performante des multiplex voisins creuse de plus en plus l'écart entre le cinéma de proximité et les grands centres urbains. Il est donc très important d'entretenir l'âme du Cinéma Odéon sans en négliger sa structure. Les deux salles doivent être rénovées.

La Municipalité est disposée à présenter un préavis auprès du Conseil communal dans le meilleur délai possible. Elle doit préalablement s'assurer de la qualité et de l'économicité du projet, ceci en contact étroit avec la gérance et les propriétaires qui in fine donneront le feu vert au nouveau locataire et donc à son projet.

Concernant la construction d'un centre de vie enfantine à la Gracieuse, **Mme Catherine HODEL** constate que ce projet a notablement évolué.

Au point N° 3 de [cette communication](#), elle relève que l'accès du chantier est prévu par le haut de la parcelle, soit par l'avenue Jules-Muret, et que pour éviter les nuisances du trafic généré par un parking, le nombre de places de parc prévues est très modeste et quasiment exclusivement réservées au personnel.

- Qu'en est-il des parents venant accompagner leurs enfants sur ce site éloigné du centre et en bordure Est du territoire morgien ?
- Vu l'augmentation de trafic qu'engendrera la mise en service de ce centre de vie enfantine et sa capacité d'accueil de 93 places dans un premier temps, pouvant atteindre une dizaine de places supplémentaires, serait-il envisageable de conserver l'accès par le haut de la parcelle. Cela permettrait de décharger le trafic qui passerait exclusivement par l'avenue de Plan et par le bas du chemin des Philosophes, le haut n'étant pas accessible au trafic automobile ?

En tant que Président de la Commission du plan directeur des circulations, **M. le Municipal Denis PITTET** explique que l'accès par le haut de la parcelle n'est possible que pendant la durée des travaux, grâce au bon vouloir du Voyer, l'avenue Jules-Muret étant une route cantonale.

5. Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition de Mme Laure Jaton Sorce demandant la modification des tarifs du réseau AJEMA

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Yvan CHRISTINET	Eric DECOSTERD
Rémy DELALANDE	Dominique-Anne KIRCHHOFER	Françoise PONTONIO
Magali ZUGER		

6. Nomination de la commission chargée de l'étude de la pétition du Collectif de soutien et de défense des "sans-papiers" de La Côte demandant le soutien des autorités communales de Morges à la régularisation des sans-papiers

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Adrien BUSCH	Jean-Hugues BUSSLINGER
Dominique-Anne KIRCHHOFER	Jean-Jacques REGAMEY	Lucien REY
Rita WYSS		

7. Préavis de la Municipalité

[N° 14/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 750'000.00, indemnités de l'ECA non déduites, concernant la réparation des dégâts liés à l'orage de grêle du 23 juillet 2009.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Marlyse ALBIEZ	Frédéric AMBRESIN	Max BINZ
Didier BRÜGGER	Nicola LOFOCO	Eddy STREIT
Alain TROGER		

[N° 15/3.10](#) Adoption du plan de quartier Charpentiers-Nord II.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Mathieu BORNOZ	Pierre Marc BURNAND
Adrien BUSCH	Anne-Françoise COSANDEY	Rémy DELALANDE
Stéphane DEWARRAT	Yves MENETREY	Vincent TETAZ

[N° 16/3.10](#) Demande d'un crédit de CHF 5'968'000.00 pour les travaux d'équipement et d'aménagement du plan partiel d'affectation (PPA) En Bonjean, y compris le giratoire sur le RC1 ainsi que le passage sous-voies CFF pour la mobilité douce, subventions et participations de tiers non déduites.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Laurent BEAUVERD	Esther BURNAND (pour la 1^{re} séance)
Yvan CHRISTINET	Catherine HODEL	Caroline JOBIN
Bastien MONNEY	Jean-Marc PASCHE (dès la 2^e séance)	Bruno PETRUCCIANI

Pierre TONDA		
--------------	--	--

8. Rapports de commissions

N° 5/3.10

Municipalité en corps

Objet : Demande d'un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre.

Mme Maria Grazia VELINI, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 790'000.00 pour le changement de l'infrastructure serveur, le renouvellement des postes clients et la mise en place d'un concept d'archivage et d'un plan de récupération après sinistre;
- 2.1 de dire que le montant de CHF 244'000.00, correspondant aux postes de travail et à la formation, sera amorti, en règle générale, en 3 ans, à raison de CHF 81'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011;
- 2.2 de dire que le montant restant de CHF 546'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 109'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011;
3. de dire que les charges d'exploitation annuelles pour la maintenance du logiciel d'archivage et du pare-feu, s'élevant à CHF 12'000.00, sont à porter en compte dès le budget 2011.

N° 6/3.10

Municipalité en corps

Objet : Morges Gare-Sud – Approbation des conclusions de l'étude test.

M. Alain TROGER remplace M. Jean-Marc Pasche, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, absent, et lit les conclusions de ce rapport complémentaire qui sont identiques à celles du préavis municipal complémentaire.

M. Bertrand GILLIARD ne comprend pas comment il est possible d'accepter un plan qui fait d'office l'impasse sur le problème non résolu de la gare routière. Il ne s'opposera pas car ce plan est mieux que ce qui avait été prévu à l'origine, mais s'abstiendra.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis complémentaire de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport complémentaire de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les recommandations du Comité d'évaluation;
2. d'approuver les précisions de la Municipalité;
3. d'adopter les modifications apportées au Plan directeur localisé Morges Gare-Sud (adopté le 3 décembre 2008) selon les recommandations de l'étude test et les précisions de la Municipalité;
4. de dire que la ratification par le Département de l'économie (DEC) du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud ainsi modifié est réservée.

N° 13/3.10*Municipalité en corps*

Objet :

Demande d'un crédit de CHF 69'000.00 pour mener une étude visant à mesurer le sentiment d'insécurité des habitants, pour renforcer le concept de sécurité de proximité à Morges et pour développer une statistique des interventions de la Police municipale – Réponse partielle à la motion Esther Burnand.

En préambule, **M. Philippe BECK**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, dépose l'amendement suivant, la commission ayant omis de traiter le dernier point des conclusions du préavis :

- **de dire qu'il est ainsi répondu partiellement à la motion Esther Burnand « Un pas de plus vers la sécurité ».**

Puis il lit les conclusions de son rapport ainsi amendées qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Denis PITTET remercie la commission pour le contenu de son rapport.

La proposition de décision de renvoyer les études "quantitative" et "qualitative" à la Municipalité, en attendant qu'aient pu être évalués les résultats des mesures déjà prises ces dernières années, en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants, est étayée par des doutes, des avis et des propositions de la commission. Ce rapport objectif démontre bien la subjectivité du sentiment, celui de l'insécurité des habitants.

La Municipalité a été sensible à la reconnaissance du travail accompli, sur le fait que l'investissement décidé en 2007, à savoir l'engagement de 3 policiers supplémentaires et d'un travailleur de proximité porte ses premiers fruits.

Comment répondre aux doutes de la commission? il est intéressant de constater qu'un mandat de prestations tel qu'il est signé, en partenariat avec l'Espace Prévention pour le travail social de proximité, incite à un contrôle des tâches avec précision, détails et documentation, ceci certainement parce que le poste est nouvellement créé et le "retour sur investissement" veut être mesuré. La Police municipale de Morges a vécu le même état de fait avec ses partenaires des Communes de Préverenges, Echandens et Tolochenaz. Le contrat de prestations qui déterminait les objectifs à remplir pour notre première année de collaboration a aussi fait l'objet d'un rapport circonstancié avec chacun de nos partenaires. L'analyse du travail de 30 personnes n'est pas aussi facile que celui d'une seule.

Avis de la commission : la Municipalité relève l'intérêt des commissaires sur le sentiment d'insécurité, donnée éminemment émotionnelle. Elle ne partage pas l'avis de la majorité de la commission, car sans enquête complète, nous n'aurons que des statistiques police conformes aux diverses catégories de délits contenus dans le Code pénal suisse, sans l'avis ou le sentiment du citoyen.

Proposition de la commission : la Municipalité remercie la commission pour l'objectivité de consacrer un "Morges Info" au travail de la Police municipale et ce thème sera inscrit prochainement à sa politique de communication.

Conclusions de la Municipalité : on ne peut comparer les chiffres quantitatifs d'un rapport de gestion à l'autre, sans connaître le contexte particulier à chaque cas pour pouvoir dégager des tendances générales.

Actuellement le corps de police est constitué d'agents engagés prioritairement sur le terrain. Conduire une analyse qualitative nécessite des compétences et du temps dont la Municipalité ne dispose pas, raison pour laquelle elle a opté pour un mandat externe et limité dans le temps avec des objectifs précis et des moyens limités.

Dans le débat sécuritaire, les citoyens (voire les élus) ont souvent des aprioris et des schémas sur les solutions. La Municipalité pense au contraire que pour une meilleure efficacité il faut sortir du simplisme et reconnaître que c'est un ensemble de moyens qu'il faut mobiliser pour assurer un bon climat de sécurité. Afin de les mettre en place, la Municipalité sollicite ce crédit d'étude de CHF 69'000.00 afin d'associer la population à la recherche de solutions adéquates et ciblées.

Mme Esther BURNAND désire insister sur les propositions de la commission et particulièrement le "Morges Info" consacré à la Police municipale qui doit poursuivre 2 buts :

- la Police doit expliquer ce qu'elle fait, quand, où et comment la population peut s'adresser à elle,
- la Police doit inciter la population à s'adresser à elle, à lui dénoncer les incivilités ou à lui faire part de ses préoccupations.

Mme Burnand invite les conseillères et conseillers à voter les conclusions du rapport de la commission.

Mme Caroline JOBIN se déclare perplexe après avoir lu le [rapport de la commission](#), notamment le § 3 mentionnant "des concepts définis de manière floue" et "un travail préventif de la Police décrit sous forme de liste très générale, non apte à donner une image claire du travail accompli".

Dans toute institution ou entreprise qui met en place un concept important tel que la Police de proximité à Morges, il est nécessaire de poser des objectifs, de préciser les résultats attendus puis de les analyser et les évaluer. Visiblement, ce travail n'a pas été fait par le Chef de service de Police. La travailleuse sociale de proximité l'a fait, cependant elle est toute seule, a peut-être une autre formation, une autre conception de mettre des objectifs à son travail et d'analyser les résultats.

Mme Jobin trouve regrettable que la Police de Morges ne puisse pas fournir un rapport plus circonstancié sur les buts atteints ou pas atteints par la Police de proximité. Elle estime qu'il ne serait pas normal d'attribuer CHF 69'000.00 pris dans le portefeuille du contribuable pour faire une analyse que le Chef de service de la Police devrait faire. Elle recommande d'approuver les conclusions du rapport de la commission.

M. Daniel BUACHE tire les conclusions suivantes à la lecture de la motion de Mme Burnand, du [rapport-préavis de la Municipalité](#) et du [rapport de la commission](#) :

Le fait d'accepter une motion ou un postulat débouche forcément sur l'engagement de forces vives. En acceptant cette motion, le Conseil communal savait que cette démarche allait engendrer des coûts importants. Nous avons la chance d'avoir une Municipalité qui se veut proactive, qui sait écouter ses concitoyens avant de prendre une décision définitive. Cela n'a pas toujours été le cas.

Au vu du rapport-préavis, force est de constater que les forces vives que la commune possède ont déjà été engagées et qu'avant d'entreprendre d'autres dépenses, la Municipalité veut, par l'écoute des habitants, comprendre les réels besoins de tous pour pouvoir donner suite concrètement à la demande de la motion par des moyens qui lui sembleront appropriés.

Il ne serait pas juste d'entreprendre immédiatement des actions coûteuses (achat de matériel de surveillance, engagement de personnel) sans connaître les besoins réels. Il serait d'autre part regrettable que la sécurité des morgiens devienne un enjeu politique où chaque parti a une opinion différente de ladite sécurité et que, par souci de fausse économie, cet objet soit refusé.

M. Buache accorde sa confiance à la démarche municipale et recommande de soutenir le rapport-préavis de la Municipalité.

Au nom du Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, **M. Vincent JAKES** établit les constats suivants :

En préambule, la démonstration semble faite que les réponses liées à la sécurité et au sentiment d'insécurité ne sont pas simples. Les débats médiatisés de part et d'autre du pays laissent souvent croire à la population que des solutions faciles peuvent être appliquées par la collectivité. Ce type d'attitude peu raisonnable renforce le sentiment d'insécurité et ne résout rien.

La commission, à l'unanimité, félicite la Municipalité pour le travail déjà effectué. Nous pouvons donc estimer que notre Exécutif aborde ces questions de façon judicieuse et que ses projets en matière de politique de sécurité méritent notre attention et notre confiance.

Il reste un certain nombre d'éléments qui ne sont, selon le rapport, pas satisfaisants : certains concepts paraissent flous et le travail préventif de la Police n'est pas décrit de manière très claire.

La Municipalité, qui semble consciente de la somme de travail qu'il reste à accomplir dans ce domaine, propose justement de renforcer le concept de sécurité de proximité et de développer une statistique des interventions de la Police municipale. Le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants est d'avis qu'il faut soutenir cette démarche active qui vise à améliorer et renforcer la politique en place. Notons au passage que la volonté manifeste de la Municipalité de poursuivre le déploiement de sa politique de sécurité paraît correspondre aux attentes soulevées à l'origine par Mme Burnand.

Quant aux moyens utilisés pour atteindre les objectifs décrits par la Municipalité dans son préavis, notamment le recours à une enquête téléphonique, la commission elle-même reconnaît qu'elle a tenté sans succès d'imaginer d'autres solutions. Par ailleurs, les données statistiques de la Police cantonale, dont la commission recommande un usage accru, ne fournissent aucune information sur le sentiment d'insécurité.

Le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants ne rejoint pas la commission sur sa proposition de renvoi du préavis à la Municipalité. Une dynamique positive et constructive s'est installée suite à la motion Burnand et à l'étude qui a suivi. Vouloir attendre le résultat d'évaluations partielles sans avoir été au bout du processus imaginé par la Municipalité revient à se priver d'une occasion précieuse de permettre à une partie de la population morgienne (que nous voulons la plus représentative possible) de se confronter à la thématique de la sécurité en ville de Morges et de s'interroger sur son propre sentiment d'insécurité.

Dans cet esprit, le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants estime que, pour faire un pas de plus vers la sécurité, l'action municipale doit être poursuivie et confirmée dans son orientation et recommande de voter les conclusions du [préavis de la Municipalité](#).

M. Pierre Marc BURNAND intervient en ces termes :

Le sentiment qui se dégage du [rapport-préavis de la Municipalité](#) est que la Police a déjà tout ce qu'il faut pour bien faire mais qu'on coupe les cheveux en quatre et qu'on tente par tous les moyens de multiplier les occasions de ne pas entrer dans le vif du sujet.

Par exemple, aller en délégation à Lausanne pour ensuite constater que les problèmes du Flon ne sont pas ceux de la Grand-Rue, ne valait pas la peine de se déplacer (en revanche, on s'est bien gardé d'aller voir à Bussigny comment ils percevaient le problème et pourquoi ils s'étaient mis à la vidéo-surveillance). Aller interviewer une criminologue distinguée pour découvrir que les incivilités contribuent au sentiment d'insécurité est du temps perdu (ou alors la ville de Morges souhaite collaborer activement aux œuvres complètes de Jacques de La Palice).

Dans cette dynamique proustienne du temps qui passe sans que rien ne se passe, la dernière trouvaille, c'est le sondage.

D'après la définition d'Alexandre Sanguinetti, les sondages c'est comme les mini-jupes, ça fait fantasmer mais ça cache l'essentiel. On peut effectivement dire que le sondage souhaité par la Municipalité va vraiment cacher l'essentiel, d'autant qu'on ne va pas faire un sondage standard (on a récemment vu avec les minarets ce que donnent les sondages standards), on va faire un sondage subtil (on va sonder en essayant de cacher que c'est un sondage).

En page 17 du rapport-préavis, il est expliqué que le sondage téléphonique sera "présenté aux personnes interrogées comme étant une étude sur la qualité de la vie (pour éviter de suggérer l'existence d'un lien entre l'insécurité et la criminalité)". On va donc téléphoner à des gens choisis au bol et engager avec eux une petite conversation sociale, au hasard (sur la Police à vélo, sur les pinces à pantalon qu'on peut utiliser comme menottes de proximité, etc.). On ne demandera surtout pas aux cobayes s'ils ont peur en passant sous le pont de la gare, mais on leur demandera, après toutes sortes de contorsions sémantiques, s'ils aiment le gâteau aux cerises (traduction : s'ils répondent oui, c'est qu'ils n'ont pas peur du sang, s'ils disent non, ce sont des émotifs).

Evidemment, un tel sondage va prendre un temps fou. Trouver huit cents zigotos d'accord de faire un brin de causette et de répondre à des questions (sans réaliser que c'est des questions) à l'heure du télé-journal ou en plein match de foot, ça ne va pas être de la tarte. Quand on aura tous les résultats, il est clair qu'on ne pourra pas les utiliser tels quels : il faudra les analyser, les filtrer et surtout les décoder. On demandera alors à Madame Chaves de rédiger un rapport, et quand elle aura fini on lui commandera un complément de rapport pour élargir le cadre parce qu'on sera désormais en plein dans la Police coordonnée. Et ainsi de suite.

Dans cette histoire, deux points frappent M. Burnand :

- la Municipalité a l'air terrorisée à l'idée que la Police intervienne. Il faut toujours donner encore autre chose avant qu'elle ne se mette en action :
 - elle voulait des renforts, on a donné trois policiers et une demi-secrétaire;
 - elle voulait un travailleur social de proximité, elle l'a eu;
 - elle ne voulait pas de vélos, on les a donnés quand même ...
 - et maintenant elle veut un sondage et on a l'impression que c'est le mouvement perpétuel : on joue la montre et on tourne autour du pot.
- Toutes ces informations qu'on se complique un maximum à trouver, on les a déjà. Dans le rapport-préavis de la Municipalité, on trouve une quantité de tableaux tout à fait explicites. Par ailleurs, la Police cantonale tient à disposition sur son site une multitude de statistiques cantonales, régionales et locales qui permettent d'avoir une vision parfaitement claire de la situation. Par exemple, en page 9 du rapport-préavis, on lit : «Pour la Police de Morges, il serait dès lors intéressant de pouvoir développer une statistique plus détaillée des vols pour pouvoir cibler la prévention».

Il suffit d'aller sur Cripol pour découvrir une flopée de chiffres hyper-détaillés à propos des vols dans la ville de Morges : en 2008 (2009 n'est pas encore disponible), on a dénombré 625 vols et vols qualifiés (cela fait deux par jour, c'est pas mal pour une ville sûre), dont en particulier 20 vols à la tire, 44 vols par introduction clandestine, 18 vols par astuce, 263 vols par effraction, 169 vols simples, 59 vols de vélos, 7 vols de motos, 16 vols de voitures, etc. Il suffirait de demander à la Police cantonale où ont eu lieu ces vols pour avoir une vision très précise de ce problème en ville de Morges.

M. Burnand se déclare donc favorable aux conclusions du rapport de la commission, à une petite nuance près :

[Le point N° 1 des conclusions](#) demande à la Municipalité d'évaluer et de communiquer les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants. Pour éviter que la Municipalité ne reparte en vrille et se lance une nouvelle fois dans des démarches longues, compliquées, coûteuses et inutiles, il suggère qu'on lui fixe un délai raisonnable pour nous faire part de ces résultats. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement aux conclusions du rapport, sous la forme d'un point N° 2 nouveau formulé ainsi :

- **de demander à la Municipalité de communiquer au Conseil pour septembre 2010 au plus tard les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.**

Le reste est inchangé, hormis la numérotation des points.

Pour les raisons qu'il a données et surtout pour toutes celles que la commission a fait figurer dans son rapport, M. Burnand encourage le Conseil à accepter les conclusions ainsi amendées du rapport de la commission.

Au nom du Groupe UDC, **M. Rémy DELALANDE** soutient les conclusions du [rapport de la commission](#) et la remercie pour son travail.

Dans le [rapport-préavis de la Municipalité](#), il est fait mention de la travailleuse sociale de proximité. M. Delalande se déclare surpris d'avoir appris, par voie de presse, que ce poste était à repourvoir au 1^{er} mars 2010. La commission ad hoc n'aurait-elle pas dû être informée, la Municipalité a-t-elle été prise au dépourvu et quelles sont les solutions de remplacement ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO rappelle que la travailleuse sociale n'est pas une employée communale. Elle est engagée par l'Espace Prévention. La première travailleuse sociale engagée a eu un congé maternité prolongé, au terme duquel elle a signifié qu'elle ne souhaitait pas reprendre son activité. Sa remplaçante avait d'autres projets et a donc cessé son activité en décembre 2009.

Une première annonce a été passée par l'Espace Prévention l'année passée mais n'a débouché sur aucun engagement, les personnes considérées compétentes pour ce poste n'étant pas d'accord de supporter une telle charge. Une deuxième démarche a été entreprise et, actuellement, la procédure d'entretien est en cours. Il est évident que la subvention de la ville de Morges se fera au prorata des mois de travail effectués par ce nouveau collaborateur/cette nouvelle collaboratrice.

M. Jean-Bernard THULER se déclare étonné qu'un rapport de minorité ne vienne pas contredire les conclusions du rapport signé par M. Beck. La proposition au § 5 qui invite à réfléchir à un système de surveillance mutuelle montre la nécessité d'être mieux informés lorsqu'un sujet aussi émotionnel est soumis au Conseil.

Il ne s'agit pas de complexifier le dossier mais d'être attentifs à ne pas le réduire à sa plus simple expression, soit la pose de caméras à la gare, comme le proposait la motion de Mme Burnand. Si l'idée de sécurité s'arrête là, c'est en effet inutile de dépenser CHF 69'000.00 dans cette étude.

Les questions que M. Thuler se pose restent sans réponse lorsqu'il lit dans le journal que l'Angleterre tire un bilan négatif de la pose systématique de caméras de surveillance et qu'elle songe à les abandonner, que le Syndic d'une commune vaudoise tire un bilan positif alors que les caméras sont posées mais le système pas encore en fonction et quand le préposé à la surveillance de la gare de Zürich annonce que le personnel n'est pas assez nombreux pour jeter un œil sur les écrans.

Le crédit demandé permettrait de ne pas s'arrêter aux idées très arrêtées qu'il a de la sécurité. Il aurait la faculté de mettre en place une vision professionnelle et plus complète des réalités de cette problématique et donnerait un éclairage des gens du terrain et non une vision imaginée, par exemple de personnes qui parlent de problèmes à la gare alors qu'elles n'y sont pratiquement jamais.

C'est dans un souci d'information qu'il s'oppose aux conclusions du rapport de la commission et qu'il soutient le [préavis municipal](#).

M. Eric DECOSTERD estime que cette dernière intervention se focalise sur les caméras de surveillance alors que le rapport de la commission n'en parle pas. Il explique pourquoi, avant l'intervention de M. Burnand, il avait l'intention de refuser et le rapport-préavis de la Municipalité et le rapport de la commission.

La motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité" a été développée en avril 2008. Le rapport a été approuvé en septembre de la même année, avec comme conclusion : "Il est demandé à la Municipalité d'étudier **rapidement** tous les moyens qui permettent de redonner à la population un sentiment de sécurité, dont notamment la vidéosurveillance". Pratiquement 18 mois plus tard, la Municipalité propose de dépenser CHF 69'000.00 pour faire une étude/enquête afin de mesurer le sentiment d'insécurité. Il estime qu'une période aussi longue pour si peu, c'est se moquer de la population et du Conseil communal.

Les Morgiens se sentent-ils insécurisés ? Selon tous les sondages qui sont faits en Suisse depuis plus de dix ans, les personnes insécurisées représentent environ 25% de la population. Les villes sont plus fortement touchées (plus de 35% à Lausanne ou Genève) car elles sont le centre de l'activité socio-économique et donc un terrain plus propice aux incivilités. Est-il vraiment utile de faire une enquête téléphonique à Morges pour essayer de savoir si ce taux s'élève 20 ou à 30 % ? Allons-nous vraiment modifier notre attitude face à ce problème selon le résultat ? Pour avoir 800 réponses qualitatives, il faudra probablement téléphoner à 2000 personnes. Pour insécuriser la population, il n'y a rien de mieux à faire.

Cela fait deux ans que la motion a été déposée, faut-il encore attendre 2 ans pour faire quelque chose ? Le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission donnent cette impression.

Ce rapport est très intéressant mais aussi très complaisant pour la Municipalité, puisqu'il mentionne, de même que l'intervention du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants, que cette dernière s'est montrée fort active depuis l'adoption du rapport sur la motion.

Il donne pour preuves qu'elle a obtenu du Conseil l'engagement de 3 policiers et d'un travailleur social ([préavis de mars 2007](#) alors que le [rapport concernant la motion Burnand](#) a été approuvé en septembre 2008) et qu'elle a constitué une délégation municipale qui a rencontré le Municipal de la Police de Lausanne (Cette ville est-elle vraiment efficace contre l'insécurité ?). M. Décosterd n'appelle pas cela être très active.

Pour lutter contre le sentiment d'insécurité, il est possible d'intervenir à court terme et à plus long terme. Ce sentiment se prête relativement bien aux mesures à court terme, étant donné qu'il s'agit principalement de changer la perception de la population.

M. Décosterd attendait de la Municipalité un catalogue de mesures à court terme ainsi qu'un train de mesures à plus long terme. 2 ans étaient largement suffisants pour cela. L'amendement de M. Burnand permet de mettre du rythme puisqu'il demande à la Municipalité de fournir des résultats pour septembre 2010. Il encourage donc le Conseil à voter le rapport amendé de la commission.

M. le Municipal Denis PITTET explique que l'engagement de policiers n'est pas simple puisque ces futurs collaborateurs doivent en premier lieu suivre l'école de Police à Savatan et ne sont donc opérationnels dans le terrain qu'après une année. Les membres du Conseil pourront constater, dans le rapport de gestion 2009, que 4 collaborateurs ont quitté le Service de Police dans le courant de l'année 2009, ce qui représente 2 ETP. 3 nouveaux collaborateurs viennent de rentrer de formation et d'autres sont actuellement en cours de formation et seront opérationnels dès l'année prochaine.

Le travail de proximité pourra donc être augmenté dans le courant de l'année comme le souhaite la volonté politique. En effet, Police secours représente le travail principal de la Police municipale, ceci afin de répondre aux événements qui se produisent. Le travail de proximité vient en 2^e position.

M. Pittet rappelle encore que comparer les chiffres quantitatifs d'un rapport de gestion à l'autre est une bonne chose mais que le sentiment d'insécurité se mesure mieux en questionnant les citoyens. C'est la raison pour laquelle la Municipalité demande ce crédit.

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie la commission de l'esprit qui a présidé pendant les débats sur ce sujet éminemment émotionnel et à la veille d'une situation pré-électorale. La Police de Morges a très clairement défini la priorité de l'intervention sur le terrain. La commission relève d'ailleurs que la situation de la criminalité de la délinquance et des délits à Morges est relativement stable. Et pourtant, il y en a.

La Municipalité souhaite avoir une position pragmatique. Elle s'est approchée de la ville de Lausanne parce qu'il y a plus de criminalité, plus d'établissements nocturnes et parce qu'il s'agit d'anticiper le problème plutôt que d'attendre qu'il ne surgisse pour agir. Lausanne présente l'avantage d'avoir des caméras de surveillance dans certains lieux, notamment à la gare et sur certains axes routiers majeurs et d'avoir mis en place un vrai concept de Police de proximité.

Les agents de la Police morgienne interviennent plus particulièrement dans certains lieux dits « à problèmes ». Cependant il existe d'autres quartiers, plus calmes, comme les alentours de la patinoire par exemple, où les citoyens ne se sentent pas en sécurité.

La Municipalité sait que le taux de personnes insécurisées se monte à environ 30 %. Elle aimerait cependant déterminer quelle est la tranche de population qui se sent le plus touchée et quelles en sont les raisons, ceci pour mieux cibler l'action publique en faveur de ces personnes. Les statistiques cantonales ne peuvent pas être utilisées uniquement car elles ne relatent les délits qu'une fois qu'ils ont déjà été commis. La Municipalité a besoin de ces données pour pouvoir mettre en place une politique de prévention des délits en même temps qu'une politique de répression (qui existe déjà) et d'accompagnement de mesures diverses.

La Municipalité connaît les moyens pour lutter contre l'insécurité (plus de présences policières, des caméras de surveillance dans des endroits confinés, plus d'éclairage public en certains endroits, mise en place de mesures pour vivre ensemble afin de prévenir certaines peurs, meilleure cohabitation intergénérationnelle). Ce qu'elle aimerait maintenant savoir c'est quelles mesures utiliser en fonction des âges, des quartiers, des milieux sociaux-culturels.

La Municipalité demande au Conseil de lui donner la possibilité de mieux cibler ces moyens d'action. Elle ne s'oppose pas à l'amendement déposé par M. Burnand

Mme Claudine DIND déclare ne pas savoir quoi répondre si elle est questionnée au sujet de son sentiment d'insécurité. La plupart du temps, elle se sent en sécurité à Morges, il peut cependant lui arriver d'avoir peur à certains moments. Elle aurait préféré qu'un forum soit organisé afin d'ouvrir une discussion avec les habitants morgiens. Elle se déclare contente d'apprendre que le corps de la Police morgienne est enfin au complet et pense qu'il serait intéressant d'attendre et ainsi de pouvoir se rendre compte comment, à l'avenir, la Police de proximité sera gérée. Elle soutiendra le [rapport de la commission](#).

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a apprécié le discours de Mme Gorrite qui semble privilégier une approche pragmatique. Elle a des idées claires et a bien mentionné qu'il s'agit d'intervenir avant et non après que les délits soient commis. Par contre, quand il écoute le Groupe des Socialistes, Verts, POP et Indépendants, il a l'impression que ses membres estiment que ce problème d'insécurité n'est pas urgent et qu'il est tout à fait possible de prendre le temps de faire un sondage et d'analyser les résultats. Pour sa part, il estime le sondage superflu. D'ailleurs, les membres du Conseil sont assez nombreux et ont assez de relations à Morges pour se rendre compte des préoccupations de la population morgienne en matière d'insécurité. Il propose d'accepter les conclusions du [rapport de la commission](#) telles qu'elles ont été amendées et demande à la Municipalité de présenter, à l'automne, un rapport-préavis qui puisse renseigner le Conseil sur ses intentions et sur les mesures à mettre en route.

M. Jean-Jacques REGAMEY travaille à la patinoire de Morges et n'a pas souvent vu des agents de la Police municipale, le soir, patrouiller dans ce secteur. Il estime qu'il faut voter les conclusions du [rapport de la commission](#).

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER rejoint l'avis de M. Busslinger et s'étonne, après avoir entendu Mme Gorrite qui paraissait très claire et très déterminée sur les mesures qui sont déjà listées et testées, que l'on veuille encore faire un sondage et dépenser la somme de CHF 69'000.00 pour l'effectuer. Elle se demande d'ailleurs quelle valeur a un tel sondage. Nous avons tous déjà été abordés à n'importe quelle heure de la journée par de tels appels téléphoniques et il paraît évident que les analyses qui peuvent être tirées d'une telle enquête laissent quelque peu planer un doute quant à leur réelle utilité. La commission, dans son rapport, propose des pistes qui paraissent pragmatiques et peu coûteuses et elle encourage donc le Conseil à voter les conclusions du [rapport de la commission](#) afin de pouvoir avancer rapidement dans ce dossier en évitant des mesures coûteuses.

Ce que **M. Vincent JAQUES** veut avant tout en plébiscitant le [rapport-préavis de la Municipalité](#), c'est éviter le renvoi du dossier à la Municipalité et de ce fait retarder encore plus son avancement et peut-être se retrouver, dans plusieurs mois, avec un projet similaire.

Si la Municipalité a besoin de moyens pour aller de l'avant et mettre en place quelques éléments supplémentaires qui lui permettent de mieux travailler, il n'est pas contre. Cependant si l'on assortit le rapport de la commission d'un délai comme le demande l'amendement de M. Burnand, il pourra éventuellement y souscrire.

Le Président propose de voter en premier lieu sur l'amendement déposé par M. Philippe Beck, puis sur l'amendement déposé par M. Pierre Marc Burnand et pour finir d'opposer les conclusions amendées du rapport de la commission à celles du préavis de la Municipalité.

L'amendement déposé par M. Philippe Beck proposant l'ajout d'un nouveau point :

- **de dire qu'il est ainsi répondu partiellement à la motion Esther Burnand « Un pas de plus vers la sécurité »**

est accepté à une majorité évidente.

L'amendement déposé par M. Pierre Marc Burnand proposant :

- **de demander à la Municipalité de communiquer au Conseil pour septembre 2010 au plus tard les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants**

est accepté à une majorité évidente.

Au vote :

Les conclusions amendées du rapport de la commission sont acceptées par 51 voix contre 18 et 6 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer à la Municipalité le préavis N° 37/11.09 pour ce qui concerne les études "quantitative" et "qualitative" évoquées respectivement aux § 6.1 et 6.2 du préavis, en attendant qu'aient pu être évalués les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants;
2. de demander à la Municipalité de communiquer au Conseil pour septembre 2010 au plus tard les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'700.00 pour développer une statistique des interventions de la Police municipale, comme décrit au § 6.3 du préavis mais en incluant de surcroît les interventions répressives de ladite police;
4. de demander que la Municipalité prenne en considération les propositions formulées ci-dessus;
5. de dire qu'il est ainsi répondu partiellement à la motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

9. Motion Stéphane Dewarrat "Un meilleur RAIL pour nos Morgien(nes) qui en ont besoin" – Dépôt

M. Stéphane DEWARRAT développera cette motion lors de la prochaine séance.

10. Motion Pierre Marc Burnand "Pour donner toutes les chances d'un avenir florissant et ouvert à la Prairie-Sud" – Dépôt

M. Pierre Parc BURNAND développera cette motion lors de la prochaine séance.

11. Motion Jean-Hugues Busslinger "Pour une procédure claire du traitement des pétitions et pour l'instauration d'une commission permanente des pétitions" – Dépôt

M. Jean-Hugues BUSSLINGER développera cette motion lors de la prochaine séance.

12. Postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments" – Dépôt et développement

Au nom du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants, **M. Frédéric AMBRESIN** développe ce postulat dans les termes suivants :

En 2004, la Ville de Morges a été précurseur en obtenant le label "Cité de l'Énergie", renouvelé en septembre 2008. Ce label apporte la preuve pour les communes qui le possèdent qu'elles mènent activement une politique énergétique durable.

Dans ce contexte, les communes de Neuchâtel, d'une part, et de Meyrin et Vernier, d'autre part – toutes possédant également ce label – ont procédé à une analyse des déperditions de chaleur grâce à une technique relativement souvent utilisée en France, mais encore très peu en Suisse : la thermographie aérienne.

Cette opération consiste à détecter les pertes de chaleur des bâtiments grâce à une caméra infrarouge placée sous un hélicoptère ou un avion. Les résultats se présentent sous la forme d'images dont la couleur indique l'importance du flux de chaleur s'échappant de la surface analysée.

Le survol des communes de Meyrin et Vernier s'est déroulé les 16 et 17 mars 2009. Des conditions météorologiques optimales en termes de température et de luminosité ont permis l'acquisition de plus de 15'000 clichés.

Le résultat de cette analyse se présente sous la forme de clichés infrarouges qui permettent de dessiner ensuite une "thermicarte" telle que le présente la plaquette explicative que l'on trouve sur le site internet de la commune de Vernier.

Une exposition publique a ensuite eu lieu en octobre 2009 pour informer la population des résultats de cette analyse.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une même opération à Morges.

Les raisons d'une telle analyse sont qu'en Suisse, environ 50 % de la consommation d'énergie totale est absorbée pour le chauffage et la préparation d'eau chaude des bâtiments. Le potentiel d'économie liée aux mesures d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments et de leurs installations techniques est donc très important, notamment pour les bâtiments publics. Une rénovation bien conduite pourrait entraîner une diminution de la moitié de la consommation d'énergie d'un bâtiment.

Le coût de la thermographie aérienne pour les villes de Meyrin et de Vernier a été approximativement de CHF 80'000.00 partagés entre les deux villes. Dans ce calcul est également comptée la compensation CO² des appareils utilisés.

Par ailleurs, un financement de toute ou partie de cette opération pourrait être envisagé par le Fonds pour l'Énergie.

Comme cela a été le cas pour Meyrin et Vernier, l'analyse pourrait être établie en collaboration avec les communes limitrophes ou proches afin d'en partager les frais.

La Municipalité se déterminera lors d'une prochaine séance.

13. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Denis PITTET répond à la [question de Mme Martine Costa](#) du 3 février 2010 concernant les modérateurs de trafic situés dans la deuxième partie de la rue du Sablon.

A la suite de vérifications de vitesse effectuées à la rue du Sablon, des éléments provisoires de modération de trafic ont été posés l'automne passé. Il s'agit d'analyser la meilleure façon de garantir une vitesse moyenne respectueuse de la zone 30 km/h.

A ce jour, la vitesse moyenne atteinte par le 85 % des véhicules n'est pas conforme aux objectifs. La rue du Sablon n'étant pas dans sa configuration finale, il est difficile d'effectuer des travaux définitifs. La Police continue d'effectuer des contrôles et poursuit ses investigations.

14. Questions, vœux et divers

Mme Esther BURNAND remercie l'assemblée pour la richesse des interventions, l'écoute respectueuse et l'intérêt manifesté pour le dossier concernant la sécurité.

M. Jean-Jacques REGAMEY désire revenir brièvement sur la situation du Cinéma Odéon. La commune a subventionné ce cinéma à hauteur de CHF 100'000.00 par année. Le citoyen morgien va-t-il pouvoir récupérer cette somme.

M. le Municipal Eric ZUGER explique que la subvention que le Conseil communal a accordée, via le budget de fonctionnement pour l'année 2009 a déjà été attribuée au Cinéma Odéon, avant sa fermeture qui date de février 2010. Cette subvention a été déduite de la taxe sur les divertissements. Pour l'année 2009, cette taxe a été supérieure à CHF 100'000.00, ce qui signifie que le Cinéma Odéon nous doit encore la différence (env. CHF 10'000.00). Quand un cinéma ferme, c'est que son exploitant a certainement des soucis financiers et la commune rencontrera peut-être quelques difficultés à encaisser cette somme.

M. Roger CHRISTINAT revient sur le problème des modérateurs de trafic à la rue du Sablon et demande d'envisager une autre solution que ces balises qui sont souvent déplacées sur la piste cyclable et deviennent de ce fait dangereuses pour les usagers et les cyclistes qui doivent les contourner.

M. le Municipal Denis PITTET répond que ces balises sont provisoires, ont l'avantage d'être en plastique et que des bacs à fleurs seraient plus dangereux. Ce tronçon rectiligne est problématique et l'on peut se poser la question s'il ne faudrait pas réinstaurer la vitesse maximale de 50 km/h.

M. Eric DECOSTERD a eu l'occasion de prendre connaissance d'une étude parue récemment sur le prix de l'eau potable. En Suisse romande, ce prix peut être très différent d'une ville à l'autre (1m³ coûte environ CHF 3.50 à Neuchâtel et CHF -.50 à Sion, de même que l'eau est 4 à 6 fois plus onéreuse pour les habitants de Lausanne que pour ceux de Sierre). Cette étude faisait néanmoins abstraction des coûts d'élimination des eaux usées.

La consommation de l'eau a probablement tendance à baisser en Suisse, la population étant sensibilisée dans ce sens. Cette baisse pourrait amener certains fournisseurs à adapter leurs prix. Le Conseil communal a la double casquette de défendre les intérêts des morgiens afin qu'ils ne paient pas l'eau trop cher et celle de veiller au budget communal.

En sachant que l'eau du robinet coûte moins cher à l'achat que l'eau en bouteille, il demande à la Municipalité :

- De fournir une comparaison du prix de l'eau potable à Morges avec quelques autres villes de Suisse romande.
- De connaître l'évolution de ce prix dans notre commune durant les 10 dernières années.

Il demande que la réponse soit fournie soit lors d'un prochain Conseil, soit par le biais des rapports des Commissions de gestion et des finances.

M. le Municipal Eric ZUGER répond que toutes les villes qui vendent de l'eau potable sont inventoriées sur le site internet de la Confédération avec le détail des prix et des prestations. Il est donc possible de connaître la position de Morges par rapport aux autres communes.

M. le Municipal Frédéric JOMINI répond que le prix de l'eau à Morges est de CHF 1.50/m³. Durant les 10 dernières années, la population de notre ville a augmenté de 7 %. Par contre, la consommation d'eau a diminué de 10 % environ. Il donnera lors du prochain Conseil des informations plus précises.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron